



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 3 JOMADA II 1435 (3 AVRIL 2014)**

\*

**I- Le ministre de la jeunesse et des sports a présenté un exposé sur le projet de la stratégie nationale intégrée de la jeunesse 2013-2020.**

Le conseil a adopté ce projet en tenant compte des observations soulevées et qui seront examinées par un comité interministériel désigné à cet effet.

**II- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :**

**PROJET DE LOI**

**Projet de loi n° 120-13** modifiant et complétant la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées .**

**PROJETS DE DECRETS**

**1. Projet de décret n° 2-14-173** pris pour l'application du dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation foncière.

**Approuvé.**

**2. Projet de décret n° 2-14-231** relatif à la suspension du droit d'importation applicable au lait écrémé en poudre.

**Approuvé.**

**3. Projet de décret n° 2-14-153** fixant les attributions et l'organisation du ministère chargé de l'eau.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées  
par le ministre de l'agriculture et de la pêche maritime.**

**III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

1. Le directeur de l'académie régionale d'éducation et de formation de la région de Doukkala-Abda ;
2. Le doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines Aïn-Chock, Université Hassan II Aïn-Chock de Casablanca ;
3. Le doyen de la faculté des sciences Aïn-Chock, Université Hassan II Aïn-Chock à Casablanca ;
4. Le directeur de l'école supérieure de technologie à Salé, Université Mohammed V Agdal de Rabat.